

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Considérant la recherche et la réparation de la fuite sur le réseau de pluvial, par la SAT, Rue Marette à Forges-les-Eaux.
  - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation par feux tricolores.

N°2023-088

**ARRETE :**

**Objet :**

SAT

Recherche et Réparation  
de Fuite sur Pluvial

Rue Marette

Du 29 Mai 2023 au 31 Mai  
2023

**Article I :**

La réparation de la fuite est autorisée Rue Marette à Forges-les-Eaux.

**Article II :**

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La SAT, Avenue de la Garenne, 76220 Gournay-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 25 Mai 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de

Forges-les-Eaux le : **26 MAI 2023**